

PRESS RELEASE

Continuation of the  
486th meeting of the Council

- Fisheries -

Brussels, 16, 17 and 18 January 1978

President: Mr Antoine HUMBLET,  
Minister for Agriculture  
and Small Firms and Trades  
of the Kingdom of Belgium



18.I.78

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Antoine HUMBLET                      Minister of Agriculture and  
Small Firms and Trades

Denmark:

Mr Svend JACOBSEN                      Minister of Fisheries  
Mr Jørgen HERTOFT                      State Secretary  
Ministry of Fisheries

Germany:

Mr Josef ERTL                              Federal Minister of Agriculture  
Mr Hans-Jürgen ROHR                      State Secretary,  
Federal Ministry of Agriculture

France:

Mr Marcel CAVAILLE                      State Secretary,  
Ministry for Public Investments  
and Regional Development with  
special responsibility for  
Transport (Fisheries)

Ireland:

Mr Brian LENIHAN                      Minister of Fisheries

Italy:

Mr Vito LATTANZIO                      Minister of Shipping and Transport  
Mr Vito ROSA                              State Secretary to the Ministry  
of Shipping

Luxembourg:

Mr Joseph WEYLAND

Deputy Permanent Representative

Netherlands:

Mr A.P.L.M.M. van der STEE

Minister of Agriculture and  
Fisheries

United Kingdom:

Mr John SILKIN

Minister of Agriculture,  
Fisheries and Food

Mr Bruce MILLAN

Secretary of State for Scotland

The Commission:

Mr Finn Olav GUNDELACH

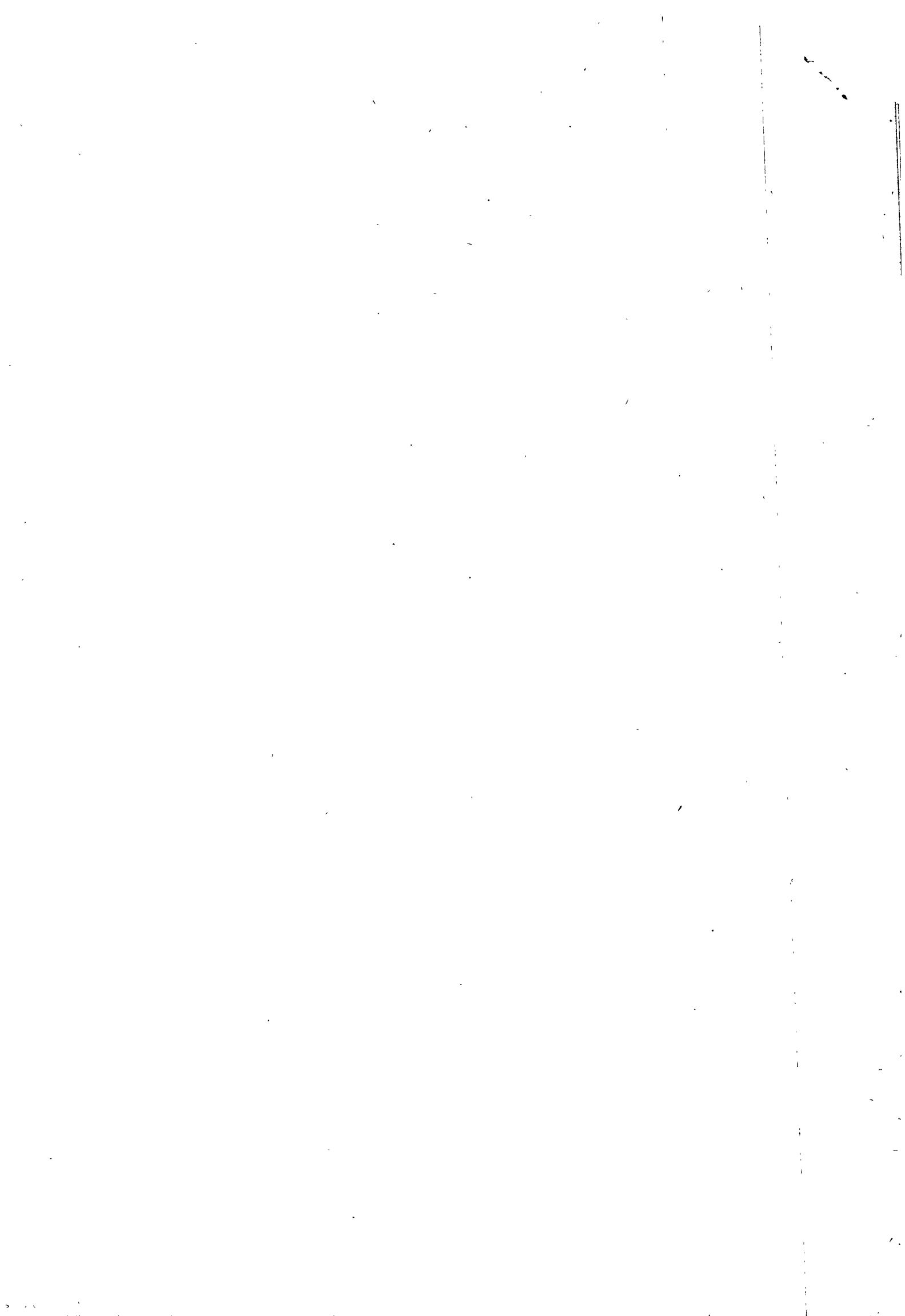
Vice-President

FISHERIES POLICY

The Council resumed its discussions on the definitive arrangements for internal fisheries, these discussions having been broken off on 7 December 1977.

Having noted that the progress made at this meeting should permit the conclusion of a fisheries policy agreement before 31 January 1978, the Council agreed to continue its discussions at a further meeting on Monday 30 January 1978 and to adopt at that meeting the regulations under examination, which should enter into force on 1 February 1978.

---



XXX

073764

BIO (78) 13 AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DG 1  
ET A M. OPITZ, DG 8

CONSEIL PECHE

TOUJOURS SOUS LA PRESIDENCE BELGE SUITE A LA DECISION DU MOIS DE DECEMBRE 'D'ARRETER L'HORLOGE', LE CONSEIL A DEBUTE A 16.30 HEURES PAR UN EXPOSE DE M. GUNDELACH INTRODUISANT LES PROPOSITIONS FINALES DE LA COMMISSION EN MATIERE DE CONSERVATION, DE CONTROLE ET DE DISTRIBUTION DES POSSIBILITES DE CAPTURES EN 1978. LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION, ETABLIES A LA SUITE DES CONSULTATIONS APPROFONDIES QUE M. GUNDELACH A EUES LORS D'UN TOUR DES CAPITALES, RESTENT BASEES SUR LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE STRICTE DE CONSERVATION ET DE CONTROLE. CELLE-CI POURRAIT ETRE MISE EN OEUVRE PAR DES PLANS DE PECHE, A ETABLIR A L'AVANCE, ET PAR UN SYSTEME GENERAL DE LICENCES DE PECHE. M. GUNDELACH A RAPPELE QUE LES POSITIONS S'ETAIENT DEJA FORT RAPPROCHEES SUR CES POINTS ET QU'UN ACCORD DEVRAIT ETRE POSSIBLE, MEME SI DES PROBLEMES SUBSISTAIENT ENCORE POUR L'INSTANT.

EN CE QUI CONCERNE LE POINT LE PLUS IMPORTANT, CELUI DE LA REPARTITION DES POSSIBILITES DE CAPTURES EN 1978, LA PROPOSITION FINALE DE LA COMMISSION PORTE SUR UN TOTAL DE 4,25 MILLIONS DE TONNES. CETTE QUANTITE REPRESENTTE TOUTES LES CAPTURES DANS LES EAUX COMMUNAUTAIRES ET DANS LES EAUX DES PAYS TIERS (SUR LA BASE D'HYPOTHESES CONCERNANT LE RESULTAT DES NEGOCIATIONS QUI DEVRONT ETRE MENEES AVEC LES PAYS TIERS CONCERNES). PAR RAPPORT AUX CAPTURES ANNUELLES MOYENNES DE 1973 A 1976, QUI ETAIENT DE L'ORDRE DE 4,6 MILLIONS DE TONNES, ON CONSTATE UNE DIMINUTION D'ENVIRON 7 0/0 QUI S'EXPLIQUE PAR LA NECESSITE DE CONSERVER LES RESSOURCES ET PAR LES PERTES DANS LES EAUX DES PAYS TIERS. POUR CHACUN DES PAYS, LES CHIFFRES PROPOSES POUR LES CAPTURES AUTORISEES EN 1978 SONT LES SUIVANTS (ENTRE PARENTHESES, LES CAPTURES MOYENNES 1973/1976) : BELGIQUE : 43.000 T (49.000 T), DANEMARK : 1.455.000 T (1.746.000 T), FRANCE : 576.000 T (617.000 T), RFA : 388.000 T (440.000 T), IRLANDE : 97.000 T (77.000 T), ITALIE : 371.000 T (388.000 T), PAYS-BAS : 155.000 T (222.000 T), ROYAUME-UNI : 1.036.000 T (1.041.000 T).

CETTE REPARTITION DONNERAIT A CHACUN DES PAYS LES PARTS RELATIVES SUIVANTES : BELGIQUE : 9,9 0/0, DANEMARK : 34,2 0/0, FRANCE : 13,6 0/0, RFA : 9,1 0/0, IRLANDE : 2,3 0/0, ITALIE : 8,7 0/0, PAYS-BAS : 3,6 0/0, ROYAUME-UNI : 24,4 0/0. IL FAUT SOULIGNER A CE SUJET QUE LE POURCENTAGE DE 45 0/0 QUE LE ROYAUME-UNI AURAIT DEMANDE, LORS DE LA REUNION DES 5 ET 6 DECEMBRE - SELON CERTAINS ARTICLES DE PRESSE - NE SE REFERE PAS AUX CAPTURES DANS

////

NNNN

VAN DER PAS    GPP    BERL.1/4    2205    17.1.78    X    X

M. SANTARELLI





003268

■\*\*\*

NOTE BIO(78)13(SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU GROUPE ET A M. LE DIRECTEUR GENERAL DG I;  
COPIE A M. OPITZ, DG VIII

■-----  
CONSEIL PECHE

■-----  
LES TRAVAUX DES MINISTRES DE LA PECHE SE SONT POURSUIVIS PENDANT  
TOUTE LA JOURNEE EN REUNION RESTREINTE, TANDIS QUE DANS LES SALLES  
VOISINES DES GROUPESD'EXPERTS SE SONT PENCHES SUR LES ELEMENTS  
TECHNIQUES DES DOSSIERS 'CONTROLE', 'CONSERVATION' ET 'QUOTAS'.

LA SEULE DECISION INTERVENUE MARDI SOIR ETAIT DE NE PAS POURSUIVRE  
LES TRAVAUX DANS LA SOIREE : LE CONSEIL A ETE INTERROMPU A 19H30  
ET LES MINISTRES SE RETROUVERONT MERCREDI A 10 H.

AMITIES

PAUL CERF

■\*\*\*

NNNN



XXX

073800

NOTE BIO (78) 13 SUITE 2 AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DG 1  
ET A M. OPITZ, DG 8

-----  
CONSEIL PECHE  
-----

LES MINISTRES ONT ABANDONNE L'ESPOIR, CE MATIN, D'ARRETER LE REGIME INTERNE DEFINITIF DE LA PECHE LORS DE LA PRESENTE SESSION. ILS ONT DECIDE DE RENVOYER LA DECISION FINALE AU 30.1.1978. ENTRETEMPS, L'HORLOGE RESTERA ARRETEE ET DES CONTACTS INFORMELS AURONT LIEU ENTRE LA COMMISSION ET LES ETATS MEMBRES. LES MINISTRES POURSUIVront LEUR SESSION JUSQU'A CE SOIR (17 HEURES) AFIN DE FAIRE LE MAXIMUM DE PROGRES EN CE QUI CONCERNE LES DOSSIERS TECHNIQUES.

LA DECISION DE REPORT A ETE PRISE LORSQU'IL EST DEvenu CLAIR QUE LA DELEGATION BRITANNIQUE NE SERAIT PAS EN MESURE D'ACCEPTER A CE STADE UN REGIME INTERNE SANS ZONE COTIERE EXCLUSIVE OU PREFERENTIELLE AU BENEFICE DE SES PECHEURS. HIER SOIR, LE MINISTRE SILKIN AVAIT INDIQUE QU'IL ETAIT OUVERT A UNE FORMULE ALTERNATIVE SATISFAISANTE, EN LAISSANT A LA COMMISSION ET AUX AUTRES DELEGATIONS LE SOIN DE LA FORMULER. LA DELEGATION IRLANDAISE AVAIT MENTIONNE LA POSSIBILITE D'INTRODUIRE, DE MANIERE GENERALE, DES PLANS DE PECHE DONNANT UNE INDICATION DE L'EFFORT DE PECHE DE CHAQUE PAYS DANS CERTAINES ZONES ET DURANT CERTAINES PERIODES. CES PLANS DEVRAIENT CEPENDANT ETRE DEFINIS DE TELLE FACON QUE LES PECHEURS COTIERS BENEFICIERAIENT D'UNE VERITABLE PREFERENCE. M. SILKIN A MONTRE BEAUCOUP D'INTERET POUR CETTE IDEE MAIS LES AUTRES DELEGATIONS ET LA COMMISSION SE SONT MONTREES FORT HESITANTES. LA COMMISSION EST FAVORABLE AUX PLANS DE PECHE POUR CERTAINES ZONES SENSIBLES, POUR REGLER L'EXPLOITATION DES DROITS HISTORIQUES, ETC. MAIS ELLE S'OPPOSE A L'INTRODUCTION GENERALE DE CES PLANS. LES AUTRES DELEGATIONS CRAIGNAIENT MANIFESTEMENT QUE LES PLANS DE PECHE NE SOIENT UTILISES COMME INSTRUMENTS DE DISCRIMINATION ENTRE PECHEURS DE DIFFERENTES NATIONALITES TOUT EN EMPECHANT L'EPUISEMENT DES QUOTAS CONVENUS. AUCUN PROGRES N'A PU ETRE FAIT SUR CE POINT CENTRAL DANS LA DISCUSSION, CE QUI A CONDUIT A LA DECISION DE REPORT.

(A SUIVRE)  
AMITIES,

#####  
#####

M. RUGGIERO,  
NNNN

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 18.1.78 X X

M. #####RUGGIERO



XXX

073765

NOTE BIO (78) 13 SUITE 3 ET FIN AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DG 1  
ET A M. OPITZ, DG 8

CONSEIL PECHE

COMME CONVENU, LE CONSEIL PECHE S'EST TERMINE VERS 17 HEURES. SELON LE PRESIDENT HUMBLET, CE CONSEIL A FAIT DES PROGRES CONSIDERABLES EN CE QUI CONCERNE LES DOSSIERS DE CONSERVATION ET DE CONTROLE ET IL AURAIT PRATIQUEMENT ADOPTE LES DIRECTIVES A CE SUJET. POUR CE QUI CONCERNE LES PROBLEMES RESTANTS, M. HUMBLET S'EST MONTRE ASSEZ OPTIMISTE QUANT A LA POSSIBILITE DE LES RESOUDRE AU COURS DE LA PROCHAINE REUNION DU 30 JANVIER (SOUS PRESIDENCE DANOISE). LA QUESTION LA PLUS DIFFICILE SEMBLE ETRE L'ALTERNATIVE RECLAMEE PAR LA DELEGATION BRITANNIQUE ET MENTIONNEE DANS LA SUITE 2 DE CETTE NOTE BIO. MEME A CE SUJET, M. HUMBLET GARDE L'OPTIMISME EN DECLARANT QU'UNE SOLUTION COMMUNAUTAIRE EST EN VUE. DES PLANS DE PECHE DEVRAIENT, DE TOUTES FACONS, ETRE COMMUNAUTAIRES C'EST-A-DIRE, ETABLIS PAR LA COMMISSION ET MIS EN OEUVRE PAR LES ETATS MEMBRES SELON DES CRITERES COMMUNAUTAIRES. LE CONTENU PRECIS DE TELS PLANS (P. EX. : MESURE DANS LAQUELLE ILS POURRONT ASSURER UNE PREFERENCE POUR LES ETATS COTIERS) RESTE CEPENDANT A DEFINIR. EN CE QUI CONCERNE LES QUOTAS, M. HUMBLET A DECLARE QUE LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION SEMBLANT ACCEPTABLES A TOUT LE MONDE SOUS RESERVE D'UN ACCORD GLOBAL SUR TOUS LES ELEMENTS DU PAQUET.

AVANT DE REPRENDRE LEUR REUNION LE 30 JANVIER, LES MINISTRES SE RENCONTRERONT DE MANIERE INFORMELLE A BERLIN AU COURS DE LA GRUENE WOCHÉ POUR PREPARER L'ACCORD FINAL.

AMITIES,  
R. RUGGIERO  
NNNN

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 18.1.78 X X

M. RUGGIERO



PRESS RELEASE

Brussels, 19 January 1978  
(20.01)

103/78 (Presse 8)

The Council of the European Communities will hold its 497th meeting on Monday 23 and Tuesday 24 January 1978 at the Charlemagne building, 170 rue de la Loi, Brussels.

The meeting will begin on Monday 23 January at 15.00 under the Presidency of Mr Poul DALSGER, Minister for Agriculture of the Kingdom of Denmark.

This meeting will be devoted to the following items:

- Commission proposals on the fixing of prices for 1978/1979 and certain related measures;
- progress report on agri-monetary questions;
- Commission communication on the guidelines for the development of the Mediterranean regions of the Community, together with proposals relating to agriculture;
- amendment of the common organization of the market in fruit and vegetables with regard to special measures to encourage the processing of certain varieties of oranges;
- amendments to the common organization of the market in cereals and rice relating to the production refunds in the cereals and rice sectors;
- amendment of the arrangements applicable to agricultural products and certain goods resulting from the processing of agricultural products originating in the African, Caribbean and Pacific States or in the overseas countries and territories.

.../...

The President will give a press conference at the end of the meeting.

---